



# BUDGET PRIMITIF

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017

---

## NOTE DE PRESENTATION

*La Loi du 17 août 2015 prévoit à l'article 98 codifié, à l'article L2313-1 du Cgct, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il est régi par les principes budgétaires d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre (\*).

Il est présenté en deux sections :

□ La **Section d'exploitation s'équilibre** et regroupe :

- **En recettes** : la redevance assainissement payée par les particuliers et perçue par Véolia qui est ensuite reversée à la commune. Elle constitue les prévisions de «recettes réelles ». Les « recettes d'ordre » présentent les résultats cumulés des années précédentes (années 2016 et antérieures).

Au BP 2017, les recettes réelles s'élèvent à 1,4 M€ ; les recettes d'ordre à 0,4 M€

- **En dépenses** : toutes celles nécessaires à l'exploitation du service de l'assainissement (participation assainissement payées aux 2 stations d'épuration : STEP des Bouillides à Valbonne et la Salis – STEP d'Antibes, charges à caractère général, de personnel, intérêts de la dette, dotations aux amortissements). Ce sont les « dépenses réelles ». Les « dépenses d'ordre » présentent les résultats cumulés 2017 et années antérieures (le même montant est présenté en recettes d'investissement) ;

Au BP 2017, les dépenses réelles s'élèvent à 1,2 M€ ; les dépenses d'ordre à 0,6 M€

□ La **Section d'Investissement s'équilibre** et regroupe :

- **En recettes** : Les dotations et subventions de l'État et des collectivités locales, le remboursement de la TVA, les emprunts. Ce sont les « recettes réelles ». Les résultats cumulés présentés en dépenses d'ordre d'exploitation viennent abonder les « recettes d'ordre » d'investissement.

Au BP 2017, les recettes réelles s'élèvent à 0,9 M€ ; les recettes d'ordre à 0,7 M€

- **En dépenses** : le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement du service (études, travaux en cours,...) constituent les « dépenses réelles » ;

Au BP 2017, les dépenses réelles s'élèvent à 1,2 M€ ; les dépenses d'ordre à 0,4 M€

---

(\*) Annualité : le budget est défini pour une période de 12 mois allant du 1er janvier au 31 décembre; il doit être voté avant le 15 avril de l'année suivante

Unité : toutes les recettes et les dépenses figurent dans le budget général de la collectivité. D'autres budgets dits "annexes" peuvent être ajoutés au budget général

Sincérité : exhaustivité et exactitude des informations financières

Equilibre : entre les recettes et les dépenses, entre le fonctionnement et l'investissement

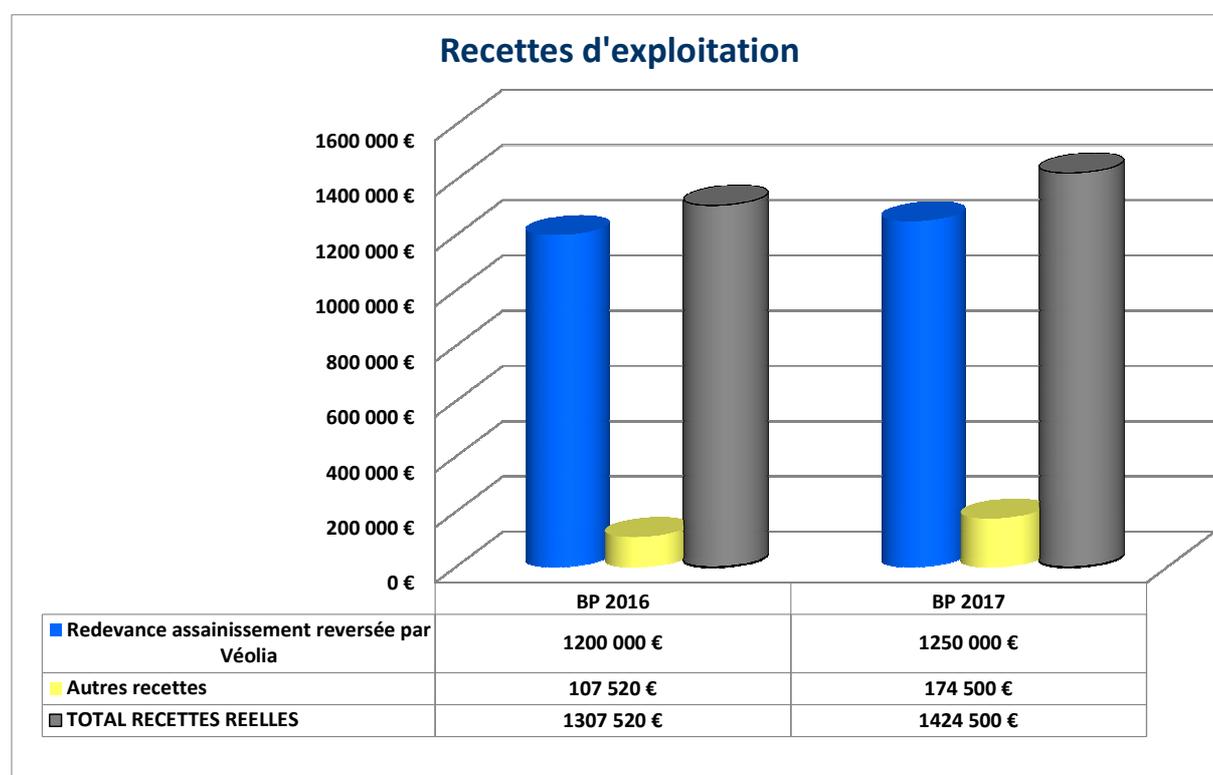
Les deux premières parties de cette note détailleront les **opérations réelles en exploitation** puis en investissement.

La dernière partie traitera des « **opérations d'ordre** » qui permettent d'équilibrer le budget.

## I - Section d'exploitation

### I- Recettes réelles d'exploitation

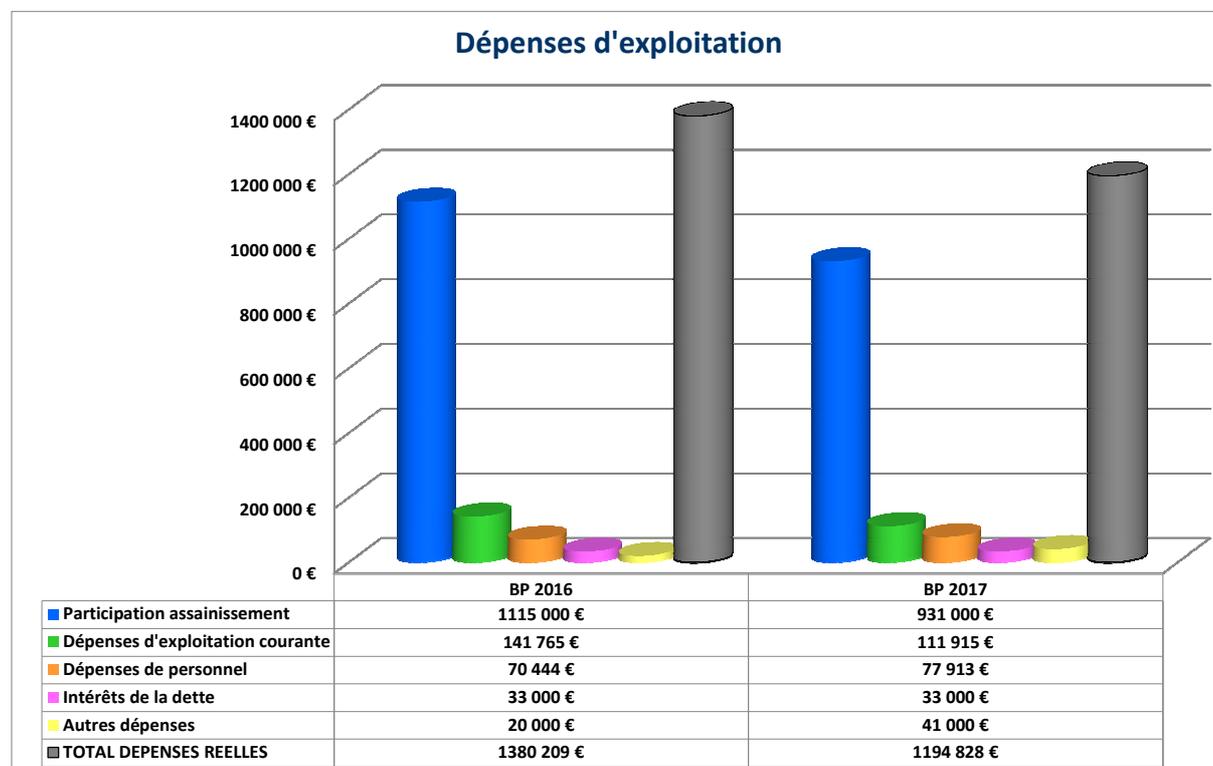
Les recettes réelles d'exploitation sont prévues à hauteur de 1,4 M€ en 2017 ; en hausse de 9 % par rapport au BP 2016.



- **La redevance assainissement reversée par Véolia** est maintenue à 1,20 € par mètre cube pour l'année 2017.
- **Les autres recettes** correspondent aux taxes de raccordement à l'assainissement collectif (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif : PFAC) ainsi qu'aux diagnostics réalisés dans le cadre du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et aux recettes reçues de l'Agence de l'Eau qui sont ensuite reversées aux particuliers qui remettent aux normes leurs fosses septiques.

## 2- Dépenses réelles d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation sont prévues à hauteur de 1,2 M€ pour 2017 ; en baisse de 13 % par rapport au BP 2016.



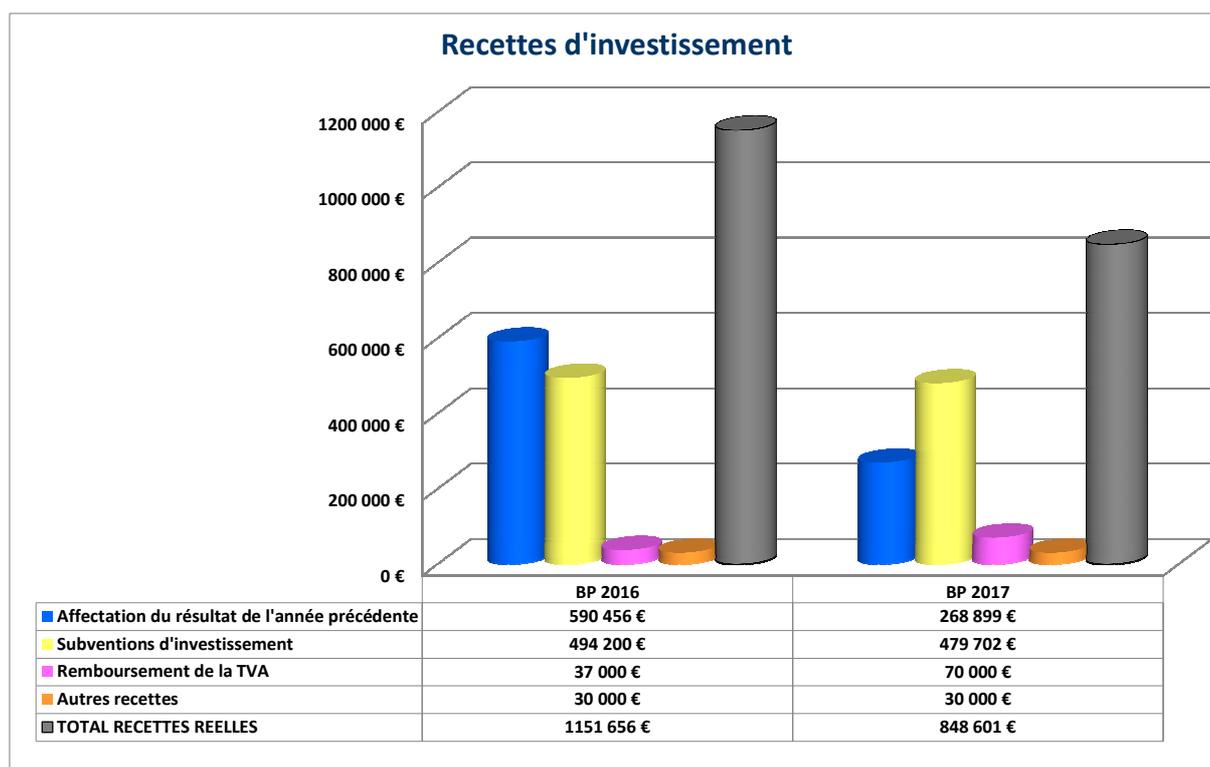
- **La participation assainissement** est prévue à hauteur de 926 000 € dont 660 000 € pour la STEP d'Antibes (un montant total de 1 110 000 € a été ouvert au Budget 2016)
- **Les dépenses de personnel** correspondent à une réaffectation du budget principal.
- **Les intérêts de la dette** : il n'y a pas eu d'emprunts contractés depuis 2010. Par conséquent, le montant des intérêts continue sa baisse en 2017.
- **Les autres dépenses** correspondent au reversement de l'aide de l'Agence de l'Eau aux particuliers qui mettent aux normes leurs fosses septiques.

## II - Section d'Investissement

Contrairement à la Section d'exploitation, la Section d'Investissement est essentiellement composée de dépenses non récurrentes en lien aux projets d'investissements.

### I- Recettes réelles d'Investissement

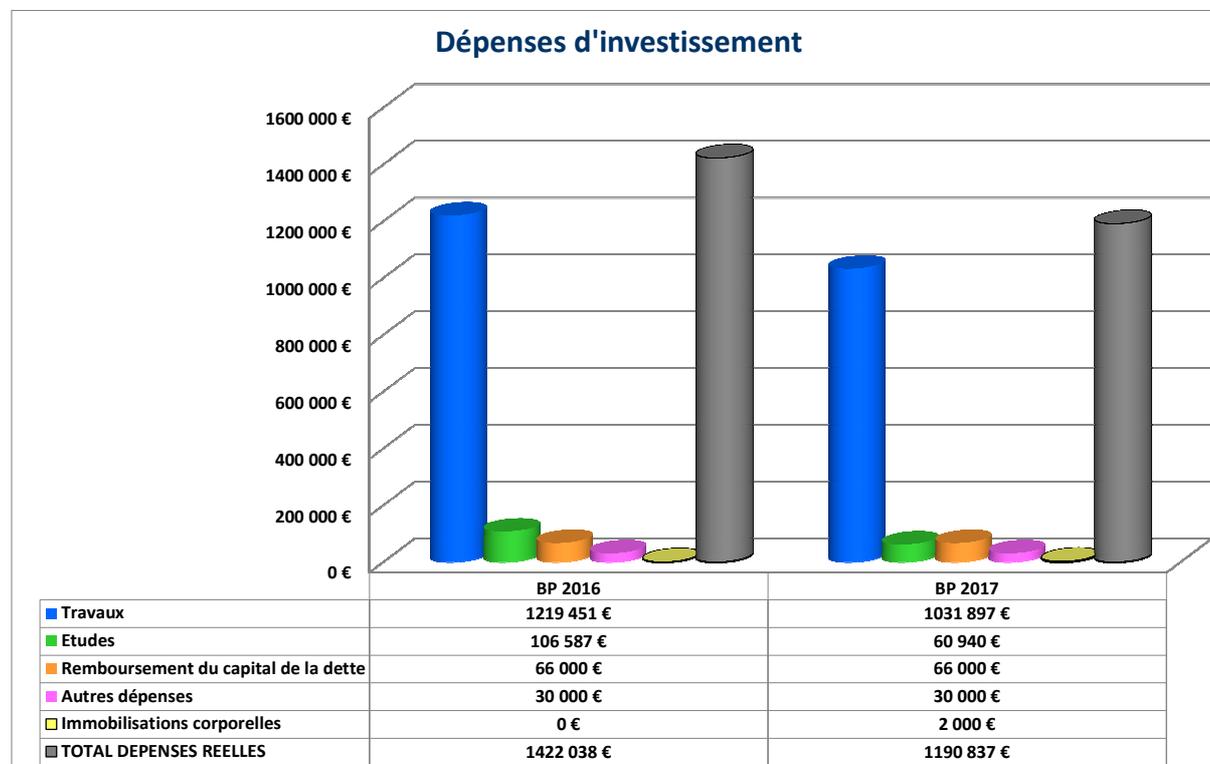
Les recettes réelles d'investissement, sont prévues à hauteur de 0,9 M€ en 2017 ; en baisse de 26 % par rapport au BP 2016.



- **Les subventions d'investissement** sont versées par l'Etat, le Département, la Région, la CASA, l'Agence de l'Eau sur les projets d'investissement.
- **Remboursement de la TVA** : La commune obtient le remboursement de la TVA pour 70 000 € sur les dépenses d'investissement payées l'année précédente (il est donc présenté en 2017 le remboursement de la TVA payée en 2016).
- **Les autres recettes** correspondent aux opérations pour le compte de tiers (contrepartie en dépenses d'investissement)

## 2 - Dépenses réelles d'Investissement

Les dépenses réelles d'investissement, sont prévues à hauteur de 1,2 M€ en 2017 ; en baisse de 16 % par rapport au BP 2016.

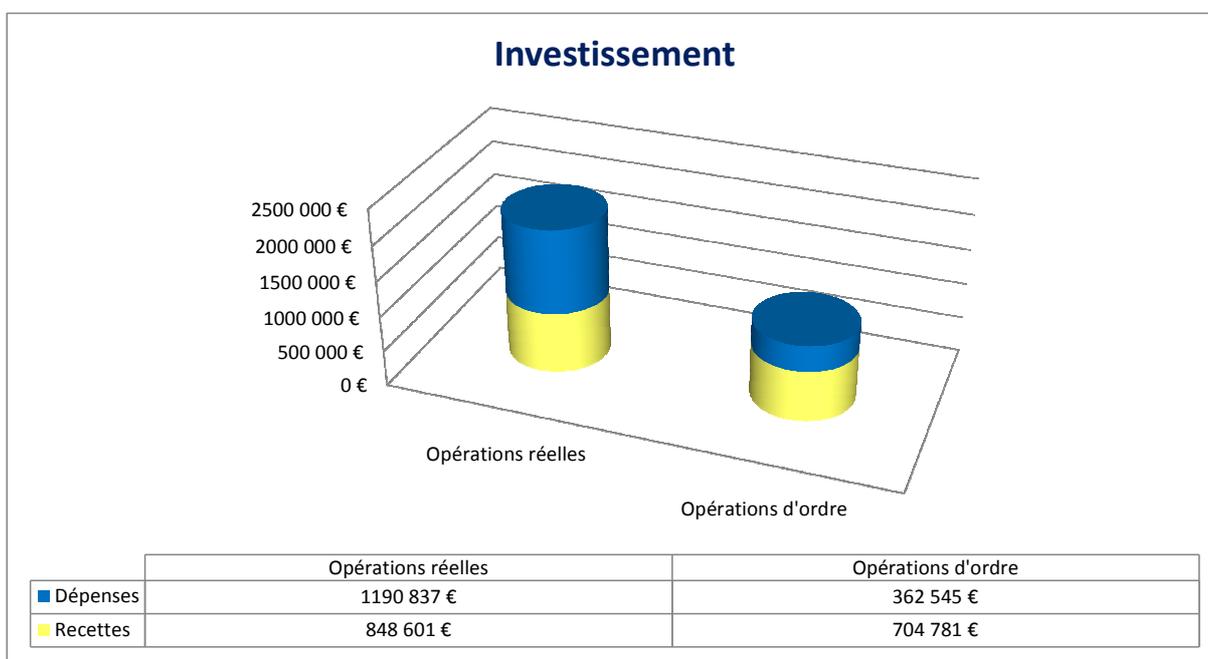
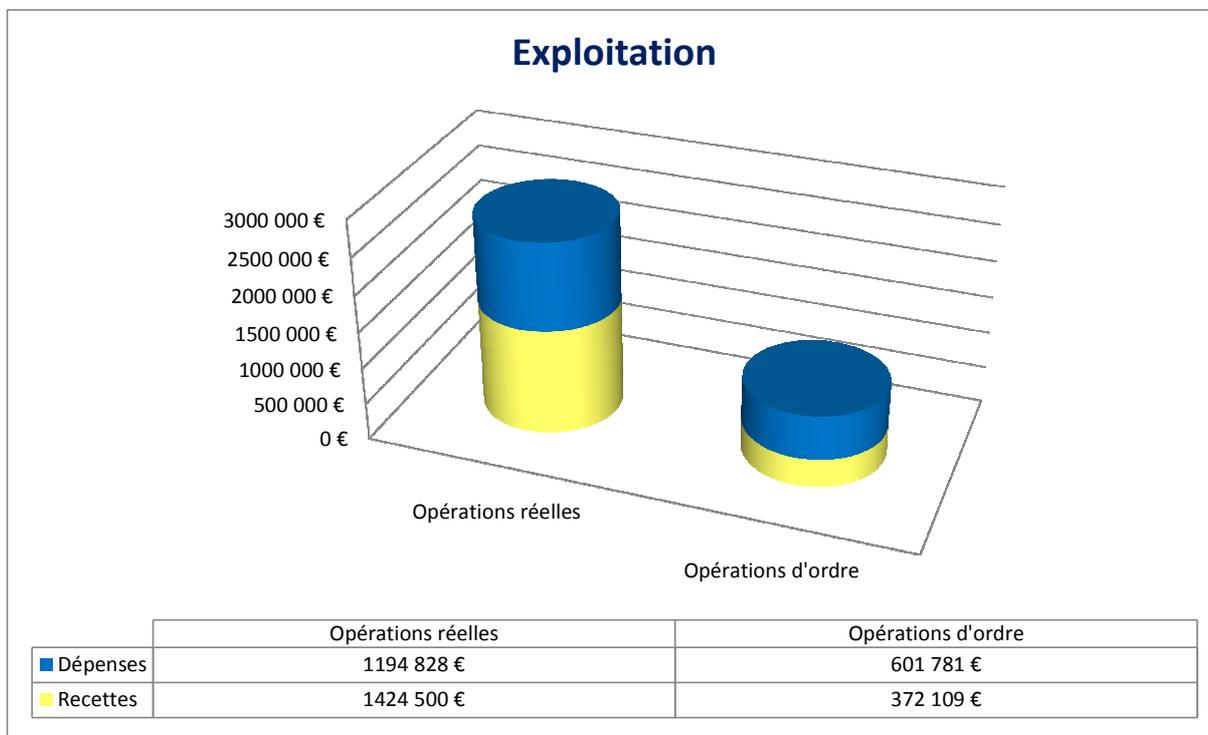


- **Remboursement du capital de la dette** : le remboursement en capital est stable sur 2017.
- **Travaux, immobilisations corporelles, études** : les principaux travaux inscrits au BP 2017 sont les suivants :

| Opérations                                | BP 2017   |
|---|-----------|
| Modification du réseau d'assainissement   | 409 800 € |
| Travaux sur stations de relevage          | 239 886 € |
| Extensions de réseaux                     | 180 000 € |
| Assainissement collectif quartier Olivaie | 160 103 € |
| Autres travaux                            | 60 048 €  |
| Travaux Siaqueba                          | 45 000 €  |
| Travaux de réduction eaux parasites       | 30 000 €  |

### III – Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre ont un poids important dans l'équilibrage du budget. Au niveau du BP 2017, l'impact de ces opérations par rapport aux opérations réelles, présentées dans les deux premières parties de ce rapport, est détaillé ci-dessous :



Certaines opérations d'ordre se retrouvent en exploitation et en investissement. Il s'agit principalement de **l'Épargne disponible** (résultat 2017 prévisionnel et réserves accumulées en 2016) : à ce titre, un montant de **201 781 €** est présenté tant en dépenses d'ordre d'exploitation qu'en recettes d'ordre d'investissement.